

Le Brexit ... et la Suisse

Le Brexit marque un tournant historique dans la construction européenne. Son impact affectera aussi la Suisse. En effet, les relations avec le Royaume-Uni devront être régies sur de nouvelles bases, car les Accords bilatéraux de la Suisse avec l'UE cesseront de s'appliquer à la Grande-Bretagne, après sa sortie de l'UE. La future organisation des relations helvético-britanniques doit ainsi veiller à maintenir pleinement l'accès au marché. Parallèlement, un approfondissement des échanges économiques – notamment, dans le domaine des services financiers – serait souhaitable, tout comme une réduction des obstacles administratifs.

Chronologie

- **23 juin 2016**
Votation populaire pour la sortie du Royaume-Uni de l'UE (51,9%)
- **19 octobre 2016**
Le Conseil fédéral adopte la stratégie « Mind the Gap » (lire encadré)
- **29 mars 2017**
Déclenchement de la procédure de sortie de l'UE
- **17 décembre 2018 – 10 juillet 2019**
Signature d'accords entre la Suisse et le Royaume-Uni
- **31 octobre 2019**
Date (prévue, susceptible de changer) pour le Brexit

Stratégie « Mind the Gap »

Les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni reposent aujourd'hui sur les Accords bilatéraux conclus entre notre pays et l'UE. Après le Brexit, ces accords ne seront plus applicables pour régler les relations avec le Royaume-Uni. Ils devront donc être remplacés par de nouveaux traités. Il s'agit dès lors de garantir autant que faire se peut les droits et les obligations réciproques qui nous lient au Royaume-Uni, voire les étendre dans certains domaines.

C'est dans cette perspective qu'en octobre 2016, le Conseil fédéral a adopté sa stratégie « Mind the Gap » à laquelle les milieux économiques ont été étroitement associés.

Le saviez-vous ?

L'accord commercial signé à Berne le 11 février 2019 avec les autorités britanniques assure le maintien, dans la mesure du possible, des droits et obligations économiques et commerciaux actuels découlant entre la Suisse et l'UE. Il pose les bases des futures relations entre les deux États, mais les futurs droits – comme par exemple, les nouvelles demandes de permis de travail – restent à déterminer.

Accords signés jusqu'à présent par la Suisse avec le Royaume-Uni

- Accord sur le transport aérien
- Accord sur les assurances
- Accord sur le transport routier
- Accord commercial
- Accord sur les droits des citoyens
- Accord temporaire sur l'accès mutuel au marché du travail

Pour en savoir plus

www.economiesuisse.ch

<https://www.seco.admin.ch> (FAQ)

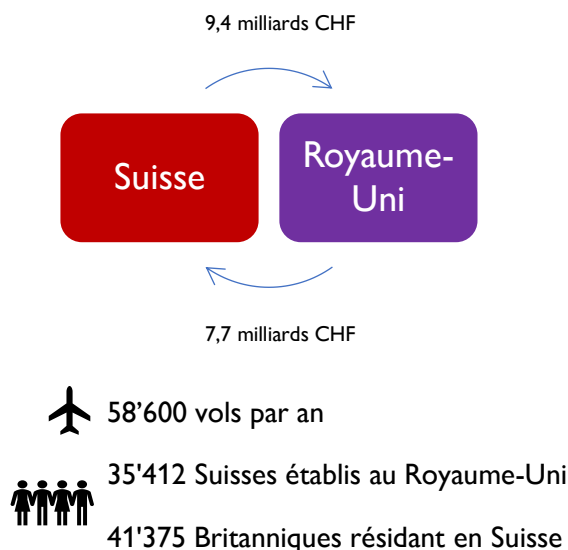
brexit@economiesuisse.ch

Quelques chiffres

Avec un volume d'échanges de plus de 32 milliards de francs (biens et services) et des investissements directs de presque 54 milliards de francs, le Royaume-Uni est le 4^{ème} investisseur direct en Suisse et fait donc partie des principaux partenaires économiques de la Suisse. Aussi, le maintien intégral des relations bilatérales revêt une importance capitale pour l'économie suisse, afin de garantir la sécurité du droit et de planification des entreprises.

Source : SECO

Export/Import de biens (2018)



Deal, or not to deal ?

En novembre 2018, Londres et Bruxelles se sont entendus sur un accord prévoyant entre autres une période de transition allant jusqu'à la fin 2020, et pouvant être prolongée un à deux ans, avec l'accord des deux parties. La Chambre des Communes du Royaume-Uni ayant déjà rejeté l'accord plusieurs fois, une prolongation du délai de sortie jusqu'au 31 octobre 2019 au plus tard a été convenue avec l'UE. Or, les débats au Parlement britannique se poursuivent, et les résultats demeurent encore hautement incertains. Enfin, des élections anticipées au Royaume-Uni ne sont pas exclues.

Sortie « ordonnée »

En cas de « deal » et jusqu'au 31 décembre 2020 au moins, le Royaume-Uni continuerait de faire partie du marché intérieur européen et de l'union douanière. Les dispositions des accords bilatéraux Suisse-UE continueraient de s'appliquer aux relations avec la Grande-Bretagne.

Il n'y aurait donc pas de changement pour la Suisse par rapport à la situation actuelle.

Scénario « Hard brexit »

Dans le cas d'un « no-deal », l'accord commercial conclu entre la Suisse et le Royaume-Uni sera appliqué provisoirement à partir de la date à laquelle ce dernier quittera officiellement l'UE, soit dès le 31 octobre 2019. Ce scénario comporte des risques considérables sur lesquels notre pays n'a aucune prise, comme par exemple, des troubles dans le transport de marchandises à la frontière entre Calais et Douvre, ou des obstacles bureaucratiques liés aux règles de conformité.

Pour en savoir plus

www.economiesuisse.ch

<https://www.seco.admin.ch> (FAQ)

brexit@economiesuisse.ch